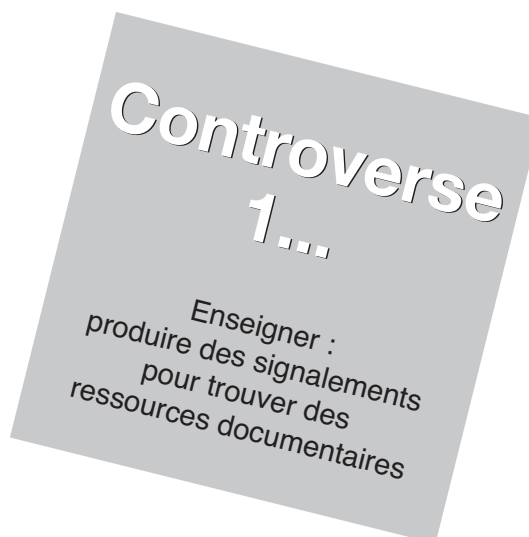


Enseigner a-t-il le même sens pour tous les enseignants ?

Marie-France Blanquet

Maître de conférences en sciences de l'information
Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3



Le terme enseigner a plusieurs sens. Il ouvre sur deux principales voies de réflexion que nous nous proposons d'emprunter dans notre réflexion.

Le premier sens nous fait entrer dans une institution sociale bien connue : l'école. Enseigner signifie transmettre un savoir de type scolaire et prend, dès lors, le sens d'instruire.

Le second sens nous fait sortir de cette institution. Enseigner signifie transmettre un savoir, le plus souvent de type non scolaire, et prend, dès lors, le sens de montrer.

Dans les deux cas, le terme enseigner ouvre sur les mêmes interrogations : « Qui » enseigne et « Qui est » enseigné (enseigner à) ? « Quoi » (enseigner quelque chose) ? « Comment et où » ? Mais aussi et surtout « Pourquoi enseigner » et « pourquoi être enseigné » ?

Toutefois, dans les deux cas, les réponses à ces questionnements sont souvent diamétralement opposées.

Problématique et hypothèse

La documentation ouvre-t-elle une troisième voie, transversale aux deux voies précédemment évoquées ? Nous posons l'hypothèse que la documentation, quand elle entre dans l'école, réconcilie (ou pourrait réconcilier) l'enseignement précédemment présenté dans ces deux facettes éclatées.

Qui enseigne ?

Ces questionnements entraînent, en effet, à s'interroger sur le statut du professeur documentaliste, très souvent désigné comme enseignant documentaliste. Ce dernier est-il enseignant ou documentaliste ? Est-il enseignant et documentaliste ? Peut-on -et comment ?- concilier cette double profession en une ? On peut d'ores et déjà poser la même question pour tous ceux qui ensei-

gnent dans l'école d'aujourd'hui. L'enseignant de géographie est-il géographe et enseignant ou géographe ou enseignant ?

Qui est enseigné ?

L'enseignant documentaliste a-t-il affaire à l'élève qui vient au CDI pour travailler sur un travail commandé ou au préadolescent ou adolescent qui vient au CDI pour lire un manga ? A un groupe d'une même classe venu là pour répondre à une demande magistrale ou à un groupe hétérogène d'amis pouvant appartenir à des classes différentes ?

Qu'enseigne-t-on ?

La documentation est-elle un savoir scolaire au même titre que les savoirs des disciplines déjà connues dans l'école, objets de manuels scolaires, de progressions programmées cycles après cycles ? Qu'enseigne donc l'enseignant documentaliste : une discipline ou une « non-discipline », un savoir scolaire ou un savoir non scolaire, et que représente alors ce dernier ?

Comment, où et quand ?

Un enseignement sans classe, sans programme, sans examen, sans horaire et sans note... a-t-il une signification au sein de l'institution scolaire ? Quel est le statut du CDI par rapport à la classe ? Pourquoi enseigne-t-on et pourquoi est-on enseigné ? Avec quel(s) résultat(s) ? Quel est le projet du professeur documentaliste ? Quel est celui de l'enseignant de discipline ? Ces deux enseignants se reconnaissent-ils dans les objectifs qu'ils poursuivent ? Les élèves les reconnaissent-ils, tous les deux comme des enseignants ?

Pour répondre à ces questionnements, nous proposons, dans une première partie, de suivre le premier chemin tracé par l'institution scolaire et qu'emprunte en priorité l'enseignant dit de discipline. Nous sortirons ensuite de l'école pour découvrir des situations d'enseignement extrêmement hétérogènes pour tenter d'en dire la ou les spécificités. Cela nous entraînera, dans une dernière partie, à vérifier, ou non, notre hypothèse :

l'enseignant documentaliste entre-t-il dans l'école une façon d'enseigner et des matières d'enseignement qui permettraient de concilier l'enseignement reçu dans l'école, institution sociale, et celui reçu dans l'école de la vie ?

L'ensemble des questions qui servent de trame à notre réflexion a fait l'objet de multiples études, réformes, propositions et critiques. Chacune d'elles mériterait un long développement. Notre but ici est de les poser pour étayer notre démonstration. Le lecteur ne doit donc pas s'étonner de la brièveté et de la schématisation des réponses apportées.

Enseigner dans l'école

« Qui a eu cette idée folle un jour d'inventer l'école ? » interroge une chanson populaire. Mais pourquoi et pour qui, cette idée est-elle folle ? Les historiens comme les sociologues nous apprennent que l'école existe comme une réponse sociale aux problématiques d'éducation (« d'élevage ») posées par les enfants. Et l'imagerie populaire montre souvent un groupe d'enfants qui écoutent un adulte qui leur parle. De la maternelle à l'université, l'école représente le lieu où se déroulent des cours et des examens suivant des niveaux, des âges et des programmes déterminés et où les enseignants poursuivent l'objectif de faire apprendre à leurs élèves les savoirs et savoir-faire nécessaires pour avancer dans la construction de leur personnalité par l'assimilation de ces savoirs. L'école est donc une institution sociale répondant à une volonté socio-politique. Elle est obligatoire. C'est le lieu où les élèves reçoivent un enseignement dont la responsabilité incombe aux enseignants.

Car qui enseigne dans l'école ? La réponse est claire : « l'enseignant » qui, pour mériter ce titre et, suivant le niveau et la discipline dans laquelle il enseigne, doit avoir suivi un cycle d'études lui permettant d'obtenir les diplômes nécessaires ou d'être admis aux concours exigés pour occuper son poste d'enseignant. Cela lui donne l'autorité pour enseigner car ces diplômes confèrent aux savoirs qu'il enseigne, parce qu'il les maîtrise et qu'il l'a prouvé par les examens passés, leur fiabilité. Qui suit les enseignements dans l'école ? Le statut d'élève est tout aussi codifié que celui de l'enseignant. L'élève se caractérise par son âge, la classe et l'école dans laquelle il est inscrit et les résultats qu'il obtient année après année qui conditionnent son orientation.

Les disciplines scolaires. Les enseignants sont appelés à enseigner dans des domaines du savoir aux intitulés clairs : géographie, lettres, mathématiques... Ces disciplines sont le résultat

d'une longue histoire que les documentalistes connaissent bien car elle trouve son reflet dans l'histoire des classifications (Le Trivium, Brunet, Bacon, Harris...).

Le *Trésor de la langue française* informatisé définit la discipline comme « une science, une matière pouvant faire l'objet d'un enseignement spécifique »¹. Les usuels confirment cette relation à établir entre une branche de la connaissance et les études. Est discipline ce qui s'enseigne. Cela signifie qu'il existe un corpus scientifique identifiable qui constitue la référence en termes de contenu. Une discipline, c'est un ensemble de savoirs de valeur universelle caractérisé par un objet et par une méthode déterminée et fondée sur des relations objectives vérifiables. Une discipline, c'est une science, une matière scientifique. Mais c'est aussi la transformation de ces contenus, de nature essentiellement didactique, en matière d'enseignement. La discipline renvoie, d'une part, à des principes d'organisation, des règles de conduite qui s'appliquent ici à la manière dont les contenus sont mis en œuvre, et, d'autre part, à la conception selon laquelle une pratique « disciplinée » d'exercices ordonnés permet de développer les capacités des apprenants. « *De nombreux auteurs, écrit Yves Alpe, ont souligné cette caractéristique fondamentale des matières d'enseignement : outre le contenu lui-même, elles se définissent par l'existence d'exercices spécifiques, dont la forme est parfois d'origine très ancienne.* »². C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le monde disciplinaire est un monde assez fermé et réfractaire à toute nouveauté.

Introduire une nouvelle discipline dans l'école est, en effet, toujours problématique et se heurte à de nombreux obstacles qui ont pour conséquence un regard évaluateur souvent déficitaire pour cette nouvelle venue. Par ailleurs, il est important de se demander si, dans l'école, ne sont enseignées que des disciplines scolaires. L'enseignement de l'écriture, de la lecture font-ils de ces domaines de base du savoir, des disciplines scolaires au sens traditionnel ?

Le cours magistral et la classe. Ces disciplines sont enseignées dans une classe, lieu clos, qui regroupe un certain nombre d'élèves. Le savoir est dispensé sous la forme de cours accompagnés d'exercices ou de travaux pratiques, s'appuyant souvent sur un certain nombre de documents tels que les manuels scolaires, les photocopiés... L'assimilation des savoirs reçus fait l'objet d'un contrôle sous des formes diverses.

¹ <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

² « Savoirs savants et disciplines scolaires : peut-on enseigner des sciences sociales ? » Communication proposée au colloque de Clermont-Ferrand, mars 2002. <http://www.aix-mrs.iufm.fr>

Pourquoi ? Les enseignants sont, en général, des humanistes. Enseigner pour une majorité d'entre eux répond à une volonté de transférer leurs savoirs dans la tête de leurs élèves afin de leur permettre, via l'assimilation de ces savoirs, de se construire et de construire leur devenir. Ils représentent la mission sociale pour laquelle l'école a été créée. Ils en sont les porte-parole. Ils poursuivent l'objectif de faire acquérir à leurs élèves le goût du savoir, la faim d'apprendre qui leur permet de comprendre pourquoi ils sont enseignés.

L'école est donc une institution sociale. Son existence et son fonctionnement répondent à des textes juridiques précis, encadrés par un appareil administratif. Ses réformes font l'objet de débat. L'école est étudiée par des chercheurs venus d'horizons diversifiés, objet de critiques tout aussi diversifiées.

Dans cette école, l'enseignant de disciplines répond totalement au portrait que nous avons dressé.

Par contre, le professeur documentaliste se trouve en rupture avec la problématique des disciplines, et ce qui va avec : programme, examen, contrôle continu... Il est en rupture également avec le lieu : CDI et classes sont des cellules scolaires qui ne se ressemblent absolument pas. Il l'est également avec le temps : les horaires des cours sont fixes et fixés selon un emploi du temps donné. Ce n'est pas le cas pour le CDI.

Toutefois, le professeur documentaliste se reconnaît dans le statut d'enseignant que lui confère l'existence d'un CAPES de documentation. Il se reconnaît également dans l'idéologie humaniste de l'enseignement.

Il est temps de sortir de l'école pour entrer dans une autre école que beaucoup qualifient d'école de la vie et où le verbe enseigner revêt un autre sens que celui que nous venons d'explicitier. Le professeur documentaliste pourra-t-il s'y reconnaître ?

Hors de l'école, quel sens pour le mot enseigner ?

Ivan Illich, qui plaide pour « une société sans école », considère que le métier d'enseignant n'a pas lieu d'être. Les enseignants jouent le rôle de gardien de l'institution scolaire en transmettant les règles. Ils jouent aussi le rôle de censeurs des mœurs et celui de thérapeutes. Or, ceux qui sont capables de faire la démonstration d'un savoir particulier seraient beaucoup plus nombreux si nous faisons confiance à des êtres qui ne soient pas nécessairement des enseignants de métier. Il faudrait donc déscolariser la société, c'est-à-dire

avant tout refuser le statut professionnel à ce métier³. Sans aller jusque là, nous pouvons admettre qu'il existe bien des enseignants qui n'ont pas ce titre ni ce statut et qui pourtant enseignent. Bernard Pivot n'a-t-il pas récemment reconnu : « C'est la télévision qui a été mon université » et donc mon enseignant !

Il appartient, en effet, à tout le monde d'enseigner hors de l'école. Cela attire l'attention sur tous les questionnements précédemment soulevés avec, cependant, des réponses fortement diversifiées : Tout le monde peut enseigner ? Cela a pour conséquence la disparition d'un statut social spécifique d'enseignant de métier. Tout le monde peut le devenir de façon volontaire, soulignant le rôle actif de l'émetteur (« c'est mon grand père qui m'a enseigné »...) ou de façon involontaire, soulignant le rôle actif du récepteur (« j'ai regardé faire... »). Mais, ce qui est enseigné l'est de façon adéquate ou non car disparaît le contrôle social de la pertinence de l'enseignement délivré.

Disparaît également le statut d'élève remplacé plutôt, et le plus souvent, par celui d'enfant ou de jeune. Cependant, toutes les classes d'âge sont concernées comme le dit le vieil adage selon lequel, et quel que soit son âge, on apprend tous les jours.

Sortir de l'école attire surtout l'attention sur les contenus enseignés. Si une discipline est le résultat d'un processus de disciplinarisation de savoirs, on peut déduire que la « non-discipline » est ce qui ne s'enseigne pas, du moins dans l'institution réservée à cet effet. Mais que sont ces savoirs enseignés hors de l'école ?

On peut les séparer en trois principales catégories :

- Ce sont des savoirs scolaires enseignés et relayés par des non-enseignants, tels les parents, ou les documents que l'élève consulte pour étayer le cours reçu dans la classe. On est ici à mi-chemin de l'école en entrant dans la maison pour faire des devoirs, lire des textes, apprendre à partir de documents que l'on peut trouver dans les librairies, les bibliothèques, les CDI ou des sites internet.

- Ce sont des savoirs mais, non enseignés, ils ne constituent pas une discipline scolaire. Pourtant, très souvent, leurs savants se battent pour la faire accepter comme telle dans l'école ou l'université. C'est le cas des disciplines nouvelles précédemment évoquées, qui couvrent des savoirs, souvent d'ordre professionnel. Une discipline dépasse donc les frontières du savoir au sens strict du terme et sous-entend des jugements de valeur

³ Illich, Ivan. *Une société sans école*. Seuil, 1971

émis par une société et par ceux qui la représentent. Elle est jugée digne d'être enseignée et donc apprise. Mais qui rend ce jugement : le politique, le savant ou l'enseignant ? En fonction de quels critères ? La documentation est-elle jugée digne d'être enseignée et donc apprise ? Rappelons la démarche de Suzanne Briet qui, préoccupée par la formation professionnelle des documentalistes, crée avec d'autres professionnels l'Institut national des techniques de la documentation (INTD). Voulant faire admettre la documentation comme discipline à la Sorbonne, elle essuie un refus « *pour le moins étrangement argumenté : la documentation n'existe pas !* »⁴.

Mais pourquoi vouloir en faire forcément une discipline, lorsque l'on sort de la préoccupation d'une formation professionnelle ?

- Ce sont des « non-savoirs ». Ils entrent dans la catégorie de la connaissance vulgaire. Ce sont eux que l'Association française pour l'information scientifique montre constamment du doigt car ils fourvoient souvent dans l'erreur ceux qui y adhèrent. Ce sont les pseudosciences⁵. Avec elles, on sort franchement de l'école en apprenant tout ce que nous enseignent les médias, la rue, la publicité et tout un ensemble de charlatans... Comme le constate Richard Feynman, prix Nobel de physique, « toute cette pseudoscience ne sert qu'à impressionner l'homme de la rue »⁶.

Cet apprentissage a pour principale caractéristique de proposer un savoir en miettes amalgamant les savoirs vulgaires (au sens étymologique), les savoirs scientifiques (la connaissance scientifique) et les savoirs métaphysiques (les valeurs). Mais comment reconnaître à quelle catégorie appartient l'enseignement donné par un journal, via le journaliste ; celui qui est délivré par un livre signé par un chercheur ou par un pseudoscientifique ? Comment démêler ce qui est donné en vrac, dans des lieux diversifiés, par des émetteurs qui dispensent leur enseignement partout et à tout moment, et pour des récepteurs tout aussi diversifiés ?

Comment comprendre leurs intentions ? Car les intentions de ceux qui enseignent peuvent être saines ou malsaines, sincères ou hypocrites, fiables ou non fiables... Cela peut avoir des conséquences importantes sur le développement de celui qui est enseigné, en l'entraînant, par exemple, sur la route opposée aux valeurs humanistes que défendent nos démocraties. Les intentions peuvent également être commerciales. Toutes les enquêtes convergent pour dire que la désinformation bat son plein dans trois principaux domaines : la santé, l'alimentaire et l'électronique, qui nous concernent tous dans nos comportements d'achats et de dépenses. Et les marchands savent

très bien quoi faire pour nous manipuler en vue de nous faire activer nos cartes bancaires, ou dévoiler, grâce à la mise en œuvre des stratégies de moteurs de recherche ou des réseaux sociaux, nos identités et devenir des ennemis de nos libertés ? Comment faire pour enseigner le nécessaire recul critique que tout le monde doit avoir lorsque les informations sont véhiculées par des médias, des organismes aux objectifs douteux (une secte, par exemple) ? Comment faire acquiescer ce réflexe de contrôle qui entraîne sur la vérification de l'information, la non-adhésion à la « doxa », le refus des stéréotypes et de l'opinion qui, par la force des moyens de diffusion, nous imprègnent constamment. Comment permettre à chacun de connaître et reconnaître les marques de la manipulation commerciale qui anesthésie notre propre jugement ? Car le problème est bien là : dans le brouhaha qui nous accompagne de façon lancinante de notre réveil à notre sommeil, constitué d'information, de non-information, de vérité et d'erreur, de savoir et de pseudosavoir... comment tracer l'itinéraire qui permet de ne pas prendre comme repères les ombres et non la lumière et sortir ainsi de la caverne dont parle Platon, avec tant de pertinence ?

Qui croire quand on nous dit que les OGM sont, ne sont pas dangereux ? Qui croire quand on nous dit le danger ou non des ondes ? ...

A l'école, l'enseignant assure la fiabilité des connaissances qu'il dispense. Mais ces connaissances n'ont pas toujours un impact sur la vie quotidienne. Par contre, à l'école de la vie, les connaissances dispensées ne sont pas toujours fiables mais elles concernent en priorité nos vies quotidiennes avec des conséquences sur nos comportements et surtout sur nos engagements.

Dans cette typologie sommairement dressée, le professeur documentaliste se reconnaît dans l'enseignement disciplinaire dispensé par l'intermédiaire des documents qu'empruntent les élèves au CDI ou dans leurs bibliothèques de quartier. On peut donc dire que, sans être des structures scolaires, un certain nombre d'organismes sont des lieux d'enseignement. On pense en priorité aux bibliothèques, aux musées, à toutes les institutions culturelles que l'on trouve dans les villes. Les CDI sont très proches de ces lieux qui proposent des documents divers, animent des rencontres, organisent des expositions tels les Centre de Culture

⁴ Ochanne, Hélène. « Suzanne Briet traduite : "What's up doc ?" ». *Archimag*, juillet-août 2006, n° 196, éditorial.

⁵ <http://www.pseudo-sciences.org/>

⁶ *Surely You're Joking, Mr. Feynman! Adventures of a Curious Character*/ Richard Feynman, Ralph Leighton (contributor), Edward Hutchings (editor), 1985, W W Norton, 1997

Scientifique Technique et Industrielle. Ce sont des lieux où l'enseignement dispensé s'adresse à un public varié et pas seulement un public scolaire, dans lequel on peut se présenter individuellement ou en groupe et où les modes d'enseignement se rapprochent plus des techniques d'animation que de cours magistraux.

Mais le professeur documentaliste se reconnaît surtout dans la dénonciation des pseudosciences et les dangers qu'elles représentent pour l'épanouissement des êtres. C'est pour cela qu'il se bat et développe l'idée d'une culture de l'information. Mais cette « information literacy » entre-t-elle dans le domaine de la documentation, de l'instruction civique, de la philosophie ou de la zététique ou art du doute ?

Les réponses-questions posées de façon très schématique permettent de voir que les deux situations d'enseignement divergent fortement. Nous les récapitulons dans le tableau ci-dessous :

Comment concilier ces deux facettes ?

Enseigner dans l'école, l'école et le hors école :

Rôle du professeur documentaliste

Nous retrouvons toutes les questions qui constituent l'infrastructure de notre étude. Et la première permet de rencontrer le professeur documentaliste. Ce professeur enseigne-t-il ? Est-il un « vrai » enseignant ? Nous soulevons ici une question très souvent débattue par la profession.

La réponse est non si l'on se réfère au rôle et au comportement des enseignants dits de discipline. La rupture se situe justement dans cette distinction, introduite par les documentalistes pour marquer les différences, entre ces deux types d'enseignants. Ils sont séparés par les lieux, les conditions d'enseignement (cours, TP, examens, programmes...), les rythmes d'emploi du temps... Les professeurs documentalistes ne sont d'ailleurs pas perçus comme enseignants (si je crois mes générations d'étudiants inscrits en documentation et que j'interroge, année après année, sur ce sujet). Et pourtant les professeurs documentalistes revendiquent à haute voix ce statut d'enseignant.

Cependant, les professeurs documentalistes ont raison : la réponse devient affirmative dès que l'on se réfère au rôle d'enseignant que nous avons précédemment rencontré dans l'école de la vie. Car le documentaliste enseigne par l'intermédiaire des documents (« docere ») qu'il met à disposition de ses utilisateurs. Et dans cette mise à disposition, il revêt le statut de documentaliste qui met en place une politique d'acquisition. Il active ses connaissances dans les sources, les ressources informationnelles et leur évaluation, sait gérer un fonds, construire ou utiliser des outils nécessaires dans l'exercice de sa profession, proposer des prestations documentaires diversifiées. C'est en ce sens qu'il est enseignant. Il enseigne en signalant des documents et non en parlant comme l'enseignant de discipline. En fait, le professeur documentaliste est un enseignant qui montre, qui crée les routes d'accès au savoir et les signale à ces utilisateurs. Car enseigner, c'est d'abord signaler. C'est bien ce que fait un professionnel de l'information en proposant un fonds de documents primaires organisés selon une classification don-

Problématique	École (institution)	École de la vie
Qui ?	Enseignant (profession)	Tout le monde
Qui est enseigné ?	Élève (statut)	Tout le monde
Domaine d'enseignement	Disciplines scolaires	Connaissances : - vulgaires - scientifiques - métaphysiques
Lieu	Classe ou CDI	Partout
Quand ?	Emploi du temps	Tout le temps
Comment ?	Cours, TP, examen...	Publicité, médias...
Pourquoi ?	Instruction et préparation du futur	Motivations humanistes, commerciales, idéologiques

née et en offrant des prestations documentaires qui permettent à leurs utilisateurs de se repérer dans le monde du savoir.

Son statut d'enseignant lui confère la reconnaissance sociale d'enseignant mais son statut de documentaliste lui confère le statut de non-enseignant. Cette situation hybride rend son action difficile au sein de l'institution scolaire.

A quel public s'adresse-t-il ? La volonté d'être enseignant fait que le professeur documentaliste vise en priorité les élèves de l'établissement scolaire dans lequel il travaille. Mais ces élèves ont au sein du CDI un statut un peu particulier dans la mesure où ils y viennent sur une commande scolaire (ils sont dans l'école) ou librement pour lire, consulter des sites, des ouvrages (ils sont dans l'école hors école). Là encore le rôle est difficile à tenir car les élèves le perçoivent comme enseignant par sa présence dans l'école mais aussi comme non-enseignant (puisqu'il ne note pas !) plus proche du bibliothécaire que du professeur de géographie.

Par ailleurs, l'enseignant documentaliste doit-il élargir son public d'utilisateurs à tous les acteurs de la communauté éducative quels que soient leurs statuts ou leurs rôles ? Nous touchons là une autre problématique : l'enseignant dans l'école a affaire aux élèves. Les enseignants ne s'enseignent pas entre eux. L'enseignant hors école a affaire à des enseignés de tout âge, mais ils peuvent, à leur tour, être enseignés. Or les professeurs documentalistes peuvent enseigner beaucoup à leurs collègues de disciplines. Leurs connaissances des sources et de leurs valeurs permettent de montrer leurs compétences et leurs raisons d'être. Vouloir se limiter aux élèves est une limite que les professeurs documentalistes s'imposent trop souvent dans leur volonté d'être reconnus comme enseignants. Mais apporter leurs compétences dans l'institution scolaire leur permettrait de jouer un véritable rôle d'enseignant en réconciliant les deux sens rencontrés dans cette étude.

Enseigner quoi ? L'affaire des disciplines !

Le sujet divise fortement les professeurs documentalistes : la documentation est-elle une discipline ? Répond-elle à la description précédemment donnée ? Doit-elle le devenir et comment ? Les non-disciplines que sont l'enseignement de la lecture et de l'écriture indiquent bien que dans l'école, un certain nombre de savoirs dispensés échappent à ce qualificatif. Nous pensons que les savoirs documentaires appartiennent à cette catégorie de savoirs de base. Ce sont

des « métasavoirs », savoirs de base nécessaires pour assurer l'acquisition et la maîtrise de toutes les disciplines. Savoir rechercher mais surtout organiser les informations trouvées, savoir les mémoriser et assimiler les connaissances qu'ils véhiculent est un socle à construire dès le plus jeune âge. Dans le même esprit, acquérir l'esprit critique et scientifique en suivant une méthodologie rigoureuse doit également leur permettre de faire face à la surinformation et de reconnaître l'information fiable en prenant le recul critique nécessaire pour démêler dans ces informations données en vrac, celles qui relèvent de la connaissance scientifique et celles qui les entraînent sur le chemin des non-valeurs ou des non-sciences. Ils rejoignent en ce sens les scientifiques qui, dans le même esprit, plaident pour l'extension de la zététique dans toutes les formations, comme remède au brouhaha précédemment évoqué.

Cela veut dire que ceux qui agissent pour que la documentation devienne une discipline donnent raison à Robert Mérand qui défend l'idée que l'école crée ses propres disciplines : « Elles sont des créations de l'école pour l'école »⁷. Par ailleurs, il est paradoxal que des professionnels de l'information qui déplorent le découpage du savoir en discipline, plaident pour que la documentation devienne une discipline scolaire. Rappelons-en les arguments basés sur le constat des inégalités (valorisation des mathématiques) mais surtout sur l'impossibilité, dans cette organisation verticale du savoir, de faire des liens entre les disciplines soigneusement découpées à travers les programmes, les horaires, les intitulés des enseignants (enseignant de géographie, de français...). Les documentalistes parlent de trans, de pluri, de multidisciplinarité... et voudraient faire une « monodiscipline » en transformant la documentation en discipline scolaire !

Pourquoi et comment ?

L'introduction de la documentation dans l'école l'est, en partie, en réaction aux méthodes d'enseignement « traditionnelles ». Le cours magistral, par exemple, est souvent accusé -à tort- de rendre les élèves passifs. Cette critique oublie qu'écouter, c'est être actif et que cette activité soutenue demande une très grande force. « Enseigner, dit Jean Agnès, c'est appeler l'attention sur des choses nouvelles au moyen de signes nouveaux. L'enseignement est ici parole »⁸. Il devient documentaire dès lors qu'il appelle l'attention sur des choses nouvelles au moyen des documents. Il est ici document.

⁷ Recherche en didactique de l'EPS. INRP, 1990.

La documentation, nous l'avons vu, peut réconcilier le monde de l'école et le monde de la vie. Mais elle peut aussi atteindre la mission que Paul Otlet donne à la documentation sous le terme d'autodidaxie⁹. Dans une mesure considérable, en effet, les livres et les documents constituent un enseignement. Les livres, dès lors, jouent un grand rôle dans l'enseignement car ils permettent l'accès à l'information à un plus grand nombre. Otlet rappelle la remarque de De Candolle : « Pourvu qu'un livre soit bien fait, il a plus de lecteurs qu'on ne voit d'auditeurs dans les cours les plus fréquentés ». Il développe sous le terme d'autodidaxie ce que les enseignants documentalistes nomment autonomie. Il désigne sous ce terme l'art d'apprendre sans maître, le talent de s'instruire et de se former soi-même. « Aujourd'hui l'école forme chacun mais il est nécessaire de se développer par soi-même, de se maintenir au courant... ». « Tout homme reçoit deux éducations : l'une qui lui est donnée par les autres, la seconde beaucoup plus importante qu'il se donne à lui-même ». Cette phrase ne résume-t-elle pas de merveilleuse façon la plus importante mission de l'enseignant documentaliste : donner son autonomie à l'élève ?¹⁰. Cela signifie que la documentation offre une chance de faire comprendre aux enseignés pourquoi ils le sont et pourquoi, en arrivant à construire leur autonomie, ils construisent leur liberté en devenant leur propre enseignant. « L'activité d'enseigner entraîne l'activité d'apprentissage, dit Philippe Dessus, car enseigner, c'est amener l'élève à apprendre » (10). Nous ajoutons « et de comprendre pourquoi il doit apprendre ».

Conclusion

Enseigner c'est poser des signaux dans et en dehors de l'école.

Dans les premières années de leur vie, les parents enseignent le monde à leurs enfants. Et eux, s'intéressent aux choses qu'on leur montre parce qu'ils sont intéressés par ceux qui les leur montrent. Enseigner, c'est effectivement signaler comme le terme le signifie dans son étymologie. « Enseigner », écrit Gilles Gagné, « c'est désigner, en tant que représentant d'une collectivité, les routes qui mènent aux formes supérieures du monde commun... Enseigner, finalement, c'est croire encore, avec l'humanisme moderne, en la perfectibilité de l'homme »¹¹.

Les points de vue qui séparent ceux qui parlent de discipline, du professeur documentaliste, des curriculum... sont réconciliés dans cet humanisme qui les anime.

⁸ Agnès, Jean. « L'art d'enseigner : entre raison et contraintes ». *Le Portique*, 2-2006

⁹ Otlet, Paul. *Traité de documentation : le livre sur le livre : Théorie et pratique*. Mundaneum, 1934. (Réédité sur l'initiative d'A. Canonne en 1989 par le Centre de lecture publique de la Communauté française de Belgique, en ligne sur <http://www.aib.ulb.ac>)

¹⁰ Dessus, Philippe. « Qu'est-ce qu'enseigner ? Quelques conditions nécessaires et suffisantes de cette activité ». *Revue Française de Pédagogie*, 2008, n° 164, p. 139-158

¹¹ Gagne, Gilles. « Qu'est-ce qu'enseigner ? » *Revue du Maus*, deuxième semestre 2006, n° 28, p.70-84